ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

revendications

Question écrite n° 94869

Texte de la question

Mme Sylvie Andrieux attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de la défense et des anciens combattants, sur la question des fusillés pour l'exemple de 14-18. Malgré les annonces du chef de l'État lors de la campagne présidentielle, la réhabilitation des fusillés pour l'exemple n'est toujours pas traitée. Tout ce qui pourrait servir de prétexte à ce que rien ne se fasse a été écarté. La liste de ceux qui auraient commis des actes relevant du droit commun est aujourd'hui connue et il ne s'agit pas de faire bénéficier ces derniers de cette réhabilitation. Un récent arrêt de la cour de cassation a conclu à l'innocence des six martyrs de Vingré, ce qui permet de demander la révision de toutes les condamnations non amnistiées prononcées pendant la guerre par des conseils de guerre. Elle lui demande ce que le Gouvernement envisage de faire sur cette question de la réhabilitation des fusillés pour l'exemple de 14-18.

Texte de la réponse

Le 11 novembre 2008, le Président de la République, à Douaumont, a rendu hommage aux soldats de la Première Guerre mondiale qui se sont battus jusqu'à la mort dans des conditions effroyables ainsi qu'à tous ceux qui « un jour n'ont plus eu la force de se battre », tous ceux « qui furent exécutés alors qu'ils ne s'étaient pas déshonorés, n'avaient pas été des lâches mais... simplement... » étaient allés jusqu'à l'extrême limite de leurs forces. » Par ces propos, le Président de la République a ouvert le dossier de la réhabilitation des fusillés pour l'exemple de la Première Guerre mondiale. Ce dossier est complexe, sensible et une réflexion est actuellement en cours quant aux modalités de cette réhabilitation dont la date et l'outil juridique ne sont pas encore arrêtés. Le secrétaire d'État auprès du ministre de la défense et des anciens combattants suit l'évolution de ce dossier et ne manquera pas d'apporter toutes les précisions nécessaires en temps opportun.

Données clés

Auteur : Mme Sylvie Andrieux
Circonscription : Bouches-du-Rhône (7e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 94869
Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre
Ministère interrogé : Défense et anciens combattants
Ministère attributaire : Défense et anciens combattants (secrétariat d'État)

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 7 décembre 2010, page 13247
Réponse publiée le : 13 septembre 2011, page 9805